



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER**

Séance du 31 MARS 2023 à 14H

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 31 mars à 14 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 27 mars 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - représentés : 2 - Absents : 4 - Quorum : 9

Étaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M Didier QUENOUILLE - M Stéphane SABATHIER - M Lionel BOTTIN - M Jean-Eudes D'ACHON - M Guy de la BROUSSE - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE - Mme Marie BONHOMME - Mme Sophie MOITIE

Étaient représentés :

Mme Dominique VIGNESOULT (pouvoir à Mme Martine GUILLON) - Mme Stéphanie FRESNAIS (pouvoir à M Jean-Eudes D'ACHON)

Étaient excusés :

M Pascal BULTEZ - M Adrien KERSEBET-VEGEAIS

Secrétaire de séance:

Mme Isabelle SAITER

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Procès-verbal du 21 mars 2023

DELIBERATIONS

1. Approbation du compte de gestion du Budget Principal du CCAS - Année 2022,
2. Approbation du compte de gestion du Budget Annexe « Résidence Autonomie et Aide à Domicile du CCAS - Année 2022,
3. Approbation du compte administratif Année 2022 – Budget principal du CCAS,
4. Approbation du compte administratif 2022 – Budget Annexe « Résidence Autonomie et Aide à Domicile du CCAS,
5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget principal
6. Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget Annexe
7. Adoption du budget primitif du CCAS - Budget principal - Année 2023
8. Adoption du budget primitif du CCAS - Budget Annexe « Résidence Autonomie et Aide à Domicile - Année 2023,
9. Durées d'amortissement budget principal des biens meubles et immeubles,
10. Durées d'amortissement budget annexe des biens meubles et immeubles,
11. Octroi de subventions aux associations à caractère social- Année 2023,
12. Autorisation de cessation d'activité du restaurant de la Roseraie – restauration et portage de repas à domicile,

13. Autorisation de signer une convention partenariale entre le CCAS et la résidence services Villa Médicis de Trouville sur Mer,
14. Fixation des tarifs des prestations de repas à domicile et accueil au restaurant de la résidence villa Médicis,
15. Adoption des actes réglementaires pour le portage de repas à domicile, accueil au restaurant de la résidence services villa Médicis,
16. Suppression de la régie des recettes - restaurant « la Roseraie » et annulation des arrêtés portant nomination des régisseurs,
17. Autorisation de signer une convention de groupement de commande pour les marchés publics conclue entre la ville de Trouville sur Mer et le CCAS : avenant n°1 adhésion à l'Epic Office de Tourisme de Trouville sur Mer,
18. Autorisation de signer une convention de financement du complément de traitement indiciaire entre le Département du Calvados et le Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer,
19. Retrait de mise à disposition d'un véhicule de service à un agent du Centre Communal d'Action Sociale – année 2023,
20. Fixation des tarifs des animations proposées par le Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1^{er} avril 2023,
21. Cessation de l'actif de l'association « Services Plus »,

Informations

Information sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage,

Information sur les décisions prises par la Présidente – aides sociales 4^{ème} trimestre 2022

Information sur les décisions prises par la Présidente – sur les marchés : portage de repas

SEANCE – POINTS – VOTES ET DISCUSSIONS

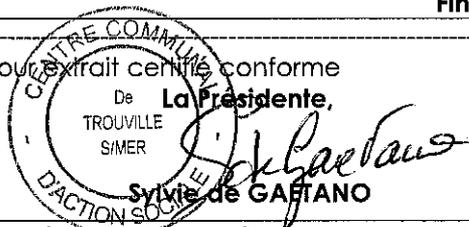
Adopté à l'unanimité	Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 21 mars 2023
2023.08 Adopté à l'unanimité	Approbation du compte de gestion du Budget Principal du CCAS - Année 2022
2023.09 Adopté à l'unanimité	Approbation du compte de gestion du Budget Annexe « Résidence Autonomie et Aide à Domicile du CCAS - Année 2022 Jean Eudes d'ACHON fait remarquer qu'il est regrettable que le compte de gestion et le compte administratif ne soient pas en équilibre sur l'année.
2023.10 Adopté à l'unanimité	Approbation du compte administratif Année 2022 – Budget principal du CCAS Mme la Présidente précise que Christophe DESCHEPPER a repris toutes les charges très précisément. Elle remercie le travail effectué par Sandra EUTROPE et Isabelle SAITER. Jean Eudes d'ACHON précise que le résultat définitif est surtout dû au report du résultat de l'année précédente. Il devrait être en équilibre sur l'année en cours.
2023.11 Adopté à l'unanimité	Approbation du compte administratif 2022 – Budget Annexe

	« Résidence Autonomie et Aide à Domicile du CCAS
2023.12 Adopté à l'unanimité	Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget principal
2023.13 Adopté à l'unanimité	Affectation du résultat de l'exercice 2022 - Budget Annexe
2023.14 Adopté à l'unanimité	Adoption du budget primitif du CCAS - Budget principal - Année 2023 Mme la Présidente précise qu'il n'y a pas de note de synthèse, elle en est désolée mais indique que lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire le 21 mars 2023, Christophe DESCHEPPER avait détaillé très précisément les chiffres. Mme la Présidente précise qu'il y a une diminution du budget principal vu que la Ville gère la crèche depuis le 01 01 2023.
2023.15 Adopté à l'unanimité	Adoption du budget primitif du CCAS - Budget Annexe « Résidence Autonomie et Aide à Domicile - Année 2023 Jean Eudes d'ACHON demande si les conclusions de l'audit financier sont arrivées ? Mme la Présidente informe les administrateurs qu'un audit organisationnel va avoir lieu au CCAS pour que chaque agent puisse avoir des fonctions claires. Elle précise qu'il y a un vrai malaise au sein de l'équipe du CCAS.
2023.16 Adopté à l'unanimité	Durées d'amortissement budget principal des biens meubles et immeubles Mme la Présidente s'interroge sur l'utilité de délibérer chaque année
2023.17 Adopté à l'unanimité	Durées d'amortissement budget annexe des biens meubles et immeubles
2023.18 Adopté à l'unanimité	Octroi de subventions aux associations à caractère social- Année 2023 Jean Eudes d'ACHON demande pourquoi ce n'est pas le Conseil Municipal qui vote les subventions ? Mme la Présidente met en avant le caractère social de celles-ci. Didier QUENOUILLE précise qu'auparavant la Cour des Comptes a demandé de différencier les subventions c'est pour cela que le CCAS traite les demandes à caractère sociale. Stéphane SABATHIER demande si le vote peut être global ? Mme la Présidente précise que le vote par association est obligatoire pour laisser la possibilité d'un vote contre. Evelyne WACOGNE s'exprime par rapport à la subvention pour POLEMDE : « la subvention pose problème car le montant est très important dans la mesure où on ne sait pas ce qui est fait ». Martine GUILLON répond qu'une information a été faite : les enfants des écoles sont venus à la bibliothèque échanger avec les membres de l'association. L'association réalise des activités et va devenir Trouvillaise puisqu'elle va être domiciliée à la maison des associations. Mme la Présidente précise que pour les Trouvillais c'est une vraie ouverture vers le monde. Martine GUILLON et Marie BONHOMME ne prennent pas part au vote pour le Secours de la Côte Fleurie. Sophie MOITIE ne prend pas part au vote pour Bac Emploi. Jean Eudes d'ACHON remercie pour la transparence des montants qui figurent sur le site de la ville. Mme la Présidente signale que le montant total est moindre du fait que Place Nette

<p>2023.18 Adopté à l'unanimité</p>	<p>et l'association MA-RS sont fermées. Danielle CAPELLE remercie la ville de Trouville sur Mer qui a aidé Place nette à tout clôturer. « Place Nette en sort grandi et tout sera propre vis-à-vis du personnel »</p>
<p>2023.19 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Autorisation de cessation d'activité du restaurant de la Roseraie – restauration et portage de repas à domicile</p>
<p>2023.20 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Autorisation de signer une convention partenariale entre le CCAS et la résidence services Villa Médicis de Trouville sur Mer Mme la Présidente précise être contente de ce partenariat et que les repas préparés à la villa Médicis sont de très bonne qualité. Evelyne WACOGNE rappelle que peu de monde mangeait au restaurant de la Roseraie. Jean Eudes d'ACHON demande les conditions d'accès à ce service. Martine GUILLON lui précise les conditions et informe qu'il faut s'inscrire 48h à l'avance auprès des hôtesses de la Roseraie afin de bénéficier du tarif préférentiel.</p>
<p>2023.21 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Fixation des tarifs des prestations de repas à domicile et accueil au restaurant de la résidence villa Médicis Mme la Présidente mentionne que l'augmentation du coût aurait également eut lieu au restaurant de la roseraie. Jean Eudes d'ACHON revient sur le principe de la grille des quotients qu'il ne trouve pas adapter à l'esprit du CCAS. Après comparaison des prix entre le moins cher et le plus cher, il pense qu'il faut revoir les tarifs. Mme la Présidente propose de modifier le tarif 4 à 13 €uros. Jean Eudes d'ACHON s'interroge sur le fait qu'un trouvillais percevant plus de 2 700 €uros puisse bénéficier d'un tarif à 13 €uros. Christophe DESCHEPPER avait informé que la plupart des clients seraient en tarif 2. Guy de la BROUSSE demande s'il en est de même pour le portage de repas : Mme la Présidente le lui confirme.</p>
<p>2023.22 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Adoption des actes réglementaires pour le portage de repas à domicile, accueil au restaurant de la résidence services villa Médicis</p>
<p>2023.23 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Suppression de la règle des recettes - restaurant « la Roseraie » et annulation des arrêtés portant nomination des régisseurs</p>
<p>2023.24 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Autorisation de signer une convention de groupement de commande pour les marchés publics conclue entre la ville de Trouville sur Mer et le CCAS : avenant n°1 adhésion à l'Epic Office de Tourisme de Trouville sur Mer</p>
<p>2023.25 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Autorisation de signer une convention de financement du complément de traitement indiciaire entre le Département du Calvados et le Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Mme la Présidente précise que le complément de traitement indiciaire est de 183 euros nets. Jean Eudes d'ACHON demande si c'est financé par le département, Mme la Présidente indique : oui pour 2022 et pour 2023 une réponse est attendue.</p>

<p>2023.26 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Retrait de mise à disposition d'un véhicule de service à un agent du Centre Communal d'Action Sociale – année 2023</p> <p>Mme la Présidente indique que la ville et le CCAS ont voté un règlement intérieur qui prévoit des engagements de la part des conducteurs . Vu que le véhicule a été accidenté 4 fois, il est proposé qu'il ne soit plus utilisé pour les trajets domicile - travail mais que pour les trajets liés au CCAS. Evelyne WACOGNE demande si les 4 accidents étaient sur le même véhicule ?</p> <p>Mme la Présidente précise que oui et cela engendre une hausse de la cotisation d'assurance. Didier QUENOUILLE informe que les 4 accidents étaient à tort.</p>
<p>2023.27 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Fixation des tarifs des animations proposées par le Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1^{er} avril 2023</p> <p>Evelyne WACOGNE trouve que cela est beaucoup trop pour quelqu'un au minimum vieillesse. Martine GUILLON explique qu'elle avait eu un retour d'une personne qui percevait environ 900 euros et qu'elle trouvait le tarif correct. Martine GUILLON précise que l'A.R.A. est plus cher. Evelyne WACOGNE lui répond que l'ARA est une association au contraire du CCAS qui a une vocation sociale. Elle précise que le montant a doublé. Sophie MOITIE s'interroge sur le fait qu'il pourrait y avoir une aide du CCAS ?</p>
<p>2023.28 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Cessation de l'actif de l'association « Services Plus »,</p>
	<p>Information sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage</p>
	<p>Information sur les décisions prises par la Présidente – aides sociales 4^{ème} trimestre 2022</p>
	<p>Information sur les décisions prises par la Présidente – sur les marchés : portage de repas</p>
<p>Fin de séance 15H30</p>	

Pour extrait certifié conforme



De **La Présidente,**

TROUVILLE
SUR MER

Sylvie de GASTANO

Publié sous forme électronique sur le site internet de la commune WWW.trouville.fr le :

Date **06/06/2023**.

(Dans la semaine qui suit la séance du conseil d'administration au cours duquel le PV a été arrêté soit : jusqu'au

Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public

ANNEXE

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS

